

Brève: Jospin 2, le retour

Mardi 23 Octobre 2012

La Commission dite Jospin chargée d'une réflexion sur « la moralisation de la vie politique » apparaît comme le contrepoint de la démission collective en donnant l'illusion d'une vitalité des instances politiques. En effet, quel est le but véritable de cet organisme improbable ? Et tout d'abord, que signifie la « moralisation » de la vie politique ? Personne ne souhaite, bien sûr, du moins officiellement, une vie publique immorale, mais peut-on résumer la crise de la politique à cette question ? Rappelons que, pour les républicains, la vraie morale publique est le respect des principes de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, en particulier la citoyenneté et la souveraineté populaire. La moralité du Parlement ne sera pas améliorée par les vertus de ses membres si le Parlement ne sert à rien et si le suffrage universel n'est pas respecté comme ce fut le cas après le référendum du 29 mai 2005 ou comme il ne semble pas devoir l'être pour le traité TSCG dit « pacte budgétaire ».

La grande insatisfaction des citoyens vis-à-vis de la politique ne doit pas être dévoyée. Il n'est pas convenable que ceux-là même qui ont contribué à la dégradation de la démocratie – rappelons, entre autres choses, la réforme du quinquennat et l'inversion du calendrier décidées par le gouvernement Jospin – disposent du monopole de la réflexion sur la vie publique au nom d'une quelconque moralité. Les propositions doivent émaner du peuple car lui seul détient, in fine, la souveraineté.

Sans nier donc aucunement la nécessité de qualités morales chez les personnalités politiques, il ne serait pas admissible qu'au nom de cette valeur, une commission quelconque permette d'escamoter les questions les plus fondamentales qui gangrènent notre démocratie. Nous en citerons principalement quatre :

- Peut-on continuer à être soumis à des instances européennes qui détruisent, petit à petit, toute souveraineté populaire ?

- Notre système politique doit-il continuer à être fondé sur la prééminence d'une seule personne, à savoir le Président de la République élu au suffrage universel direct ?

- Comment sélectionner les élus afin qu'ils soient réellement porteurs de la volonté populaire (statut de l'élu, contrôle des élus par les citoyens, cumuls, type de scrutin,...) ? Comment, tout particulièrement, défendre les assemblées locales qui devraient être appelées à délibérer des exigences des citoyens ?

- La seule instance en droit de poser les questions institutionnelles n'est-elle pas le peuple, représenté en la matière par une Assemblée constituante élue au suffrage universel direct ?

Ne pas traiter ces questions, ou ne s'intéresser qu'à une petite part d'entre elles, enlèverait pertinence à toute commission Théodule et même révélerait la volonté de dévoyer les débats les plus nécessaires.

A.B.
<http://www.le-groupe-republique.fr>

Le Groupe République!